point-justice
informer, orienter, aider

Le point-justice de Caux Seine agglo, c'est quoi ?

un lieu :

- **d'accueil,**
- **d'informations,**
- **gratuit**

L'accueil téléphonique vous permet d'obtenir un premier niveau d'information juridique de proximité, un rendez-vous à l'accueil ou sur l'une des permanences ou d'être réorienté vers un interlocuteur compétent.

Pour qui ?

Tout le monde peut obtenir par téléphone une information, une orientation ou un rendez-vous en cas de conflits, de désaccords...

Comment ça marche ?

Des associations et professionnels du droit (avocats, notaires...) spécialisés dans différents domaines, tiennent des permanences régulières sur rendez-vous pour vous informer de vos droits et devoirs avant d'accomplir toute démarche.

Ils vous conseillent et vous permettent, selon les cas, d'accéder aux services de justice ou de trouver des solutions alternatives.

Qui l'a mis en place ?

Caux Seine agglo a créé le point-justice, anciennement connu sous le nom du Point d'Accès au Droit (PAD), en partenariat avec le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD).

Le point-justice : des professionnels à votre service

Vous avez rendez-vous au point-justice
à Bolbec
le : .....
à : .....
avec : .....
.....
.....

IMPORTANT

Afin d'assurer un service efficace et permanent avec nos partenaires, toute annulation de rendez-vous doit être faite 24 heures à l'avance.
Le non-respect de ce délai peut entraîner un refus d'obtention d'un nouveau rendez-vous.

Pour tous renseignements :

point-justice
Médiathèque intercommunale à Bolbec, 2ème étage,
Square Général Leclerc, 76210 Bolbec
(entrée sur le côté)
Tél. : 02 35 39 39 75

Maison de l'intercommunalité
Allée du Catillon BP 20062
76170 Lillebonne
Tél. : 02 32 84 40 40 - Fax : 02 32 84 40 41

Réalisé par le service communication Caux Seine agglo - 2025

point-justice
informer, orienter, aider

INFORMATION JURIDIQUE

Divorce, agression, aide juridictionnelle, problème de garde d'enfant, litiges de consommation, d'assurance, de logement, succession...

- **Quels sont vos droits ?**
- **À qui vous adresser ?**
- **Qui peut vous informer gratuitement ?**

Un réflexe :
le point-justice

Accueil uniquement sur rendez-vous

Caux Seine agglo

cDAD 76

INFORMATION JURIDIQUE

Le point-justice

- **vous informe**
- **vous oriente**

GRATUITEMENT
sur vos DROITS au quotidien

Quels que soient vos problèmes juridiques, vos questions

Grâce à des permanences tenues par des professionnels : avocats, notaires, associations...

Un service gratuit de Caux Seine agglo

point-justice
Médiathèque intercommunale à Bolbec, 2ème étage,
Square Général Leclerc, 76210 Bolbec
(entrée sur le côté)

02 35 39 39 75

e-mail : pointjustice@cauxseine.fr

En partenariat avec le CDAD (Conseil départemental d'accès au droit)

Le point-justice : des professionnels à votre service

CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS

LE PERSONNEL DU POINT-JUSTICE

Disponible par téléphone ou sur rendez-vous aux jours d'ouverture, ses missions sont :

- Apporter un premier niveau d'information,
- Orienter,
- Aider à constituer des dossiers juridiques,
- Informer sur le déroulement d'une procédure,
- Organiser les rendez-vous avec les professionnels.

L'AVOCAT

Il informe, conseille sur un problème juridique, une procédure...

- *Le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h*

LE NOTAIRE

Il délivre des informations et conseils sur les actes notariés et contrats dans le domaine de la famille (mariage, PACS, succession, donation...), de l'immobilier et du patrimoine, ou sur divers sujets de droit (taxe d'habitation, création d'entreprise, droit rural...).

- *Le 1er mardi de chaque mois de 10h à 12h*

LE COMMISSAIRE DE JUSTICE (HUISSIER)

Il conseille sur une procédure, un problème juridique, l'exécution d'un jugement, la saisine des tribunaux, les conflits de voisinage...

- *Le 3ème jeudi de chaque mois de 15h à 17h*

L'ADIL Agence Départementale d'Information sur le Logement

Elle apporte des informations juridiques sur le logement : les financements, les contrats, les aides, les relations avec les professionnels, les assurances, la fiscalité, la copropriété, la location...

- *Le 4ème mardi de chaque mois de 14h à 17h*

TRIALOGUE Médiation familiale

Entretien d'information gratuit et sans engagement.

- *Le 3ème vendredi de chaque mois de 9h à 12h*

LE CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Il apporte des informations juridiques sur les procédures de divorce, la garde des enfants, les séparations, la pension alimentaire...

- *Le 1er vendredi de chaque mois de 9h à 12h*

L'ASSOCIATION AVRE 76 Aide aux Victimes par la Réparation et l'Entraide

Elle délivre des informations juridiques aux victimes d'infractions (vol, agression, accident de la circulation, viol, abus de confiance...).

- *Le 1er jeudi de chaque mois de 14h à 17h*

L'ASSOCIATION ADEVA 76 Association de Défense des Victimes de l'Amiante

Aide à la constitution de dossiers (déclaration de maladie professionnelle, demande d'indemnisation, d'allocation...), soutien devant les tribunaux, les experts médicaux, les administrations, soutien psychologique...

- *Permanence sur rendez-vous le 1er et 3ème mardi de chaque mois de 14h30 à 16h30. Rendez-vous à prendre par téléphone au 02 35 25 02 02*

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Une déléguée est chargée de défendre les droits et libertés individuelles dans le cadre de 4 domaines de compétences déterminés par la loi :

- La défense des droits des usagers des services publics,
- La défense des droits des enfants,
- La lutte contre les discriminations,
- Le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

- *Le 2ème et 4ème mardi de chaque mois de 14h à 17h*

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Sa mission consiste à permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis.

- *Le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h à 12h30*

ATMP 76 Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime

- *Permanence juridique le 2ème jeudi de chaque mois de 14h à 16h*

JURISTE GÉNÉRALISTE CDAD

Renseignements sur tous les domaines du droit et les procédures.

- *Rendez-vous téléphonique ou en visioconférence à prendre auprès de l'accueil*

LE CENTRE MAURICE BEGOUEN DEMEAUX

Il délivre des informations juridiques en droit de la consommation (travaux, litiges avec les banques, assurances, ...) et en droit du surendettement.

- *Chaque 2ème mardi de chaque mois de 9h30 à 12h30*

Comment les rencontrer ?

Pour rencontrer un partenaire du point-justice, il est impératif de prendre rendez-vous auprès du personnel par téléphone au 02 35 39 39 75.

N'hésitez pas à nous indiquer vos besoins en termes d'accessibilité

point-justice

Médiathèque intercommunale à Bolbec, 2ème étage, Square Général Leclerc, 76210 Bolbec (entrée sur le côté)

point-justice
informer, orienter, aider

Plan d'accès

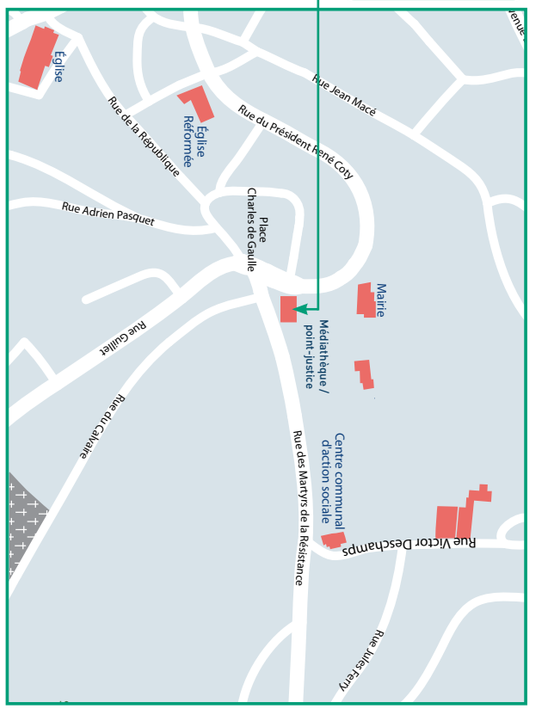

HORAIRES D'OUVERTURE DU POINT-JUSTICE

- **Du lundi au mercredi et le vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**
- **Le jeudi : ouvert de 13h30 à 17h**
- **Fermeture pour congés / autres évènements : se renseigner à l'accueil auprès du personnel.**

SE RENDRE AU POINT-JUSTICE

- **Ligne Régional 506**
  Le Havre - Rives-en-Seine (passe par Bolbec)
  tél. : 02 22 55 00 10
- **REZO'Bus**
  Ligne 1, 2, 3 et 4
  arrêt «Mairie»
  tél. : 02 32 18 56 64